L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI 28 MAI 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de [illegible] composé de MM. C. Turpin, F. Limet, [illegible] Ozaline, E. Junconville, F. Tujague, G. Bossuet, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, [illegible] l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet [illegible].

Une médaille d'or sera décernée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être remis au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite dans une enveloppe scellée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, toute les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

[illegible] DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents pourront avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Classe 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Classe 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué où qu'il soit partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne, et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Classe 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les intentions des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

GODCHAUX

81 et 83 RUE DU CANAL,

Est après tout l'endroit POUR ACHETER

Des Vêtements,

Articles de Toilette et Chapellerie

A bon marché et bien confectionnés

Les prix sur le papier sont incroyables [illegible]

Acheteurs de la ville et de la Campagne,

Riches et Pauvres,

Examinez notre immense stock à bas prix.

Voyez vous mêmes,
Et soyez encore convaincus Que

GODCHAUX

Défie encore toute concurrence [illegible] le marché [illegible] digne de confiance.

[illegible]

RHEINSTROMS

Celebrated Stomach Bitters

SEA WEED TONIC BITTERS

[illegible]

Vins et Liqueurs importés.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Sixième Fête Musicale Annuelle donnée par l'Association de Bienfaisance et de l'Union Protectrice des Musiciens DE LA NLLE-ORLÉANS, [illegible] FAIR GROUNDS.

DIMANCHE, 1er Juin.

Ouverture des portes à 2 heures P. M. [illegible] par M. [illegible] par 50 musiciens sous la direction de M. [illegible]

LUNDI, 2 Juin.

Concert sur la plateforme à 3 heures P. M. [illegible] concert dans la soirée par 100 musiciens, sous la direction de [illegible]

Après ce concert il sera exécuté, sous la direction de [illegible], une ouverture composée par lui. Après Grand Bal et Danses sur la plateforme.

[illegible] ....50 cents.

[illegible] gratuite.

BETHLÉEM-[illegible] RUE DE LOUISIANE. SECONDE SOIRÉE Au profit du

SEAMEN'S HOME,

sous les auspices des dames de la Société d'Assistance des Marins

Le 23 mai 1879—8 heures.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

RUTLEDGE THERAULT, chairman.

Cant Prof'r A. Johnson,	R. K. Nobb, Jr.,
S. W. Waring,	Dr F. B. Waring,
M. A. L. [illegible],	W. M. Drysdale,
W. M. Johnson,	M. Seelagle.

L. [illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

[illegible]

1. Ouverture—America—Fourrier, Miles H. et W.
2. Récitation—"Good Morning" ......Mlle H—
3. [illegible] Curto. ......Mlle H—
4. Mr. S. W. Waring, le seul original survivant dans le vieux nègre, chantera "The Old [illegible]"
5. Récitation—"The Vagabonds" ......A. L.
6. The Mermaid's Song, (duo) Dalcalonde. [Miles H—et W—

SECONDE PARTIE.

Trio—Instrumental, Guitare et violon—[Profs Thomas et DuBerra et Mlle Whittington
M. S. W. Waring prononcera son "Thunderbolt Sermon,"
"Come to Meet Me," duo. ......Les demoiselles S.
A Mon fille—Le Trouvère ......Les demoiselles [F. F. et M. F.
Romance—"In Autumn" ......Mr John Conner
Récitation—Court Scene, Henry VIII. ......Mlle C
Star Spangled Banner, avec choeur.
Le Piano dont on se servira sera fourni par M. Grunewald. 23 mai—

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après la [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

150 ......CANAL......150

DENTS ARTIFICIELLES

Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïde.

Dents naturelles cariées

Nettoyées et plombées de manière à les faire servir pendant des années.

Extraction de dents sans douleur

Soins spéciaux faites à des prix qui défient la concurrence.

Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi que un modèle pour les meilleurs dents artificielles et mon diplôme du "Dental College."

G. F. MALONEY,
150 Canal, près Baronne.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 15 rue Baronne.

Aucune personne de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines; de faire toutes espèces d'opérations, dont [illegible] extraordinaires sur le public.

Travaux solides, satisfaction et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.

Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents en d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.

Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la rue Baronne No 15.

16 jan—

CONSULTATION et MOKAINE.

En attendant que je puisse effectuer des dépôts de ma Mokaine dans un certain nombre de pharmacies de la ville, on pourra en trouver à mon Office de consultations, coin Moralès et Annette. Une circulaire, énumérant les cas dans lesquels cette liqueur est réellement précieuse, sera donnée à qui la demandera.

Je dois ajouter que la Mokaine est aussi applicable à plusieurs qu'elle est souveraine pour la guérison des maladies citées dans la dite circulaire.

7 mai— Dr C. TESTUT.

BONNE OCCASION.

Magasin de fourrage à vendre.

Un fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district; loyer modéré [illegible] bail.

Le fonds consiste en deux drays et deux mulets ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui resteront en magasin, elles seront vendues au prix du marché.

La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser à J. P. CARRÈRE, 167 rue Dauphine, coin St-Louis. 6 mai—

Mississippi Military Institute.

Expédition scientifique et excursion de plaisir

A la Capitale Nationale et aux Montagnes de la Virginie,

Commençant le 30 juin 1879.

VOYAGE entier de trois mois, y compris la pension, le blanchissage, l'enseignement et le prix du billet en chemin de fer, seulement $[illegible].

S'adresser pour circulaires à la librairie de HEBERT & Cie. 59 Chartres, coin Bienville.

E. H. MURFEE, Surintendant,
Pass Christian, Miss.
2mai—1m

THE CITIZENS SAVINGS BANK.

La Banque d'Epargnes des Citoyens,

Au coin des rues Baronne et Gravier.

Reçoit et paiera dorénavant les dépôts sujets aux conditions suivantes:

1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps au-delà de trois mois.

2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, pour tous les montants déposés.

3° Les certificats de dépôt spécifieront le nom du déposant, le montant déposé, à qui l'argent sera payé, à quelle époque et le taux de l'intérêt.

4° Les certificats de dépôt pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au détenteur du certificat.

5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui sera été convenu.

Argent à prêter sur Bons, Actions, [illegible], argenterie, etc.

31mai—6m

FRITZ JAHNCKE,

208 et 210 ......DELORD......208 et 210

[illegible] le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Carbonate, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Dealers' Exchange seront promptement exécutés.

9 mai—1 an

SOCIÉTÉ.

Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879.

Bureau et salle de vente, No 91 rue Royale, entre St-Louis et Conti.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de BARNETT & GOURDAIN, pour les affaires d'encan et de commission.

La longue expérience acquise par M. Maurice Barnett dans les affaires d'encan et celle de M. J. V. Gourdain dans le commerce, leur permettent d'espérer une part du patronage public ainsi que l'appui de leurs amis.

Il donneront tous leurs soins et toute leur attention aux ventes de propriétés foncières, d'actions, à celles faites par ordre des Cours, Wardens, [illegible] ventes de meubles [illegible] et à toutes les affaires [illegible]

BARNETT & GOURDAIN.
91 rue Royale.

MAURICE BARNETT ......J. V. GOURDAIN.
15 mai—3 m.

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 194, RUE DE LA COMMUNE,

[illegible] Banque—Nouvelle-Orléans.

ÉTABLIE EN [illegible]

LES RISQUES SUR [illegible] DE MER ET DE RIVIÈRE.

[illegible] ......Président
[illegible] ......Vice-Président et Secrétaire
[illegible]

Directeurs

GEO. H. BRAUGHN,	G. L. L. MAYER,
S. J. PLATOW,	EMIL MAIHE,
J. GRUNEWALD,	J. E. MERILH,
J. HASINGER,	FRANK VALLER,
FRANK LEVIS,	J. J. WACKERLING,
J. J. LANGLES.	

SPECTACLES, BALS, &c.

Dixième Grand Bal Annuel et magnifique Spectacle Pyrotechnique

AUX FAIR GROUNDS,

VENDREDI, 4 JUILLET 1879.

L'Association de Bienfaisance des COMMIS de la Louisiane.

[illegible]

4 Ballon pyrotechnique 16 Bouquet de fleurs.
5 La Fontaine Bombet 17 [illegible]
[illegible] 18 Fontaine [illegible]
6 La croix de joyaux. 19 [illegible]
7 Bouquet de l'Union. 20 [illegible]
8 [illegible] 21 [illegible]
9 [illegible] 22 Arbre de la Liberté.
10 [illegible] 23 Monogrammes.
11 Soleil tournoyant doré 24 [illegible]

[illegible]

Course de pony—Pour ponies au-dessous de 11 mains; 3 entrerant et partiront; premier prix, $20; second prix, $6; entrée pour chaque pony, [illegible]

Les entrées pour les courses devront être faites chez Charles Leighton, au coin des rues St-Charles et Canal.

Course aux Souliers (Shoe scramble race) pour jeunes garçons âgés au plus de 14 ans. Prix $2.00 en or.

Course à pied pour les membres—Du quart de mille. Prix, [illegible]

Grimper le pot—Prix, le coq.

Admission - - - - - 50 cts.

Les dames invitées seront seules admises. Les [illegible]

Quatrième Grand Pique Nique

—Donné par—

l'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers,

Au Oakland Grove Park, au-dessus des Cocernes des Etats-Unis,

Dimanche et Lundi, 1er et 2 juin 1879

BILLETS, 50 cts. Dames et Enfants, gratis.

Comité d'arrangements.

Théo. Bouther, chairman; Louis Bienn, Geo. Weidenbacher, John Bichler, Martin [illegible], Geo. Eichhorn, Jos. Dearman.

24 mai au 2juin

G. PITARD,

261 & 263 RUE DU CANAL.

Importateur de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Grate à feu,	Blanc de zinc,
Clous,	Blanc de plomb,
Coutellerie,	Couleurs préparées pour [illegible]
Cordage,	
Vitres,	Couleurs à l'huile,
[illegible]	Couleurs en poudre,
Colle forte,	Brosses à peindre,
Fourniture,	Brosses à blanchir,
Huile de lin,	Vernis,
Huile de ricin,	Chaux,
Térébenthine,	Ciment,
Japon,	Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT.

Tout à des prix mod

an—1an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et au détail.

Boulangers Dauphine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient [illegible] bois de chauffage, [illegible] le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux [illegible] le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.

Bois de pin, $5; cyprès $5,50; chêne $6,50; frêne $6. [illegible] à l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, [illegible] Charbon délivré dans toutes les parties de la ville sans aucun frais.

2mars—au 2 février

GRANDE RÉDUCTION

DE PRIX.

Lea & Perrins

La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE

WORCESTERSHIRE SAUCE.

Cette sauce donne le goût le plus délicieux aux

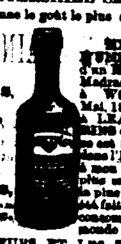

SOUPES, SAUCES, POISSONS, VIANDES, CHAUDES ET FROIDES, GIBIER, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un MÉDECIN de Madras à son frère, à WORCESTER, Mai 1851. "Dites à LEA & PERRINS que leur sauce est très estimée dans l'Inde, et que, à mon avis, c'est la plus savoureuse, [illegible] que l'on [illegible]

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE À EN AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.

JOHN DUNCAN'S SONS, Agents pour

LEA & PERRINS,

9 College Place et 1 Union Square.

NEW-YORK.

26 fév—1 an—lan

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de [illegible] charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, [illegible] sièges, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, roues, harnais, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, grains pour canner, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux en fer, nos moyeux forgés à froid et tous les fourniments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos établissements à Wheeling, W. Va. avec des matériaux [illegible] garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons avec promptitude aux demandes.

Dépôt 197 et 199 Commune.

9 mai—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé $500,000

VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

Bureaux No 50 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les Risques de feu.	$312,422 66	
Risques de rivière	85,373 39	
Risques maritimes	49,841 90	
		$347,637 97
Ajoutez Risques non terminés, 1877	$104,741 00	
		$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,729 00	
Primes annulées etc	19,457 30	
		114,196 30
Primes acquises		$338,182 66

Pertes, etc. payées pendant la même période sur

Risques de feu.	54,709 93	
Risques de rivière	37,307 96	
Risques maritimes	15,290 56	
	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,328 00	
		$146,636 77

[illegible]	39,045 35	
[illegible]	4,417 94	
[illegible]	3,000 00	
[illegible]	4,582 20	
[illegible]	34,452 91	
Fonds de réserve		24,000 00
		10,000 00
[illegible]	49,352 37	
[illegible]	34,334 80	
		385,382 00
		[illegible]

Profit net $71,560 59

[illegible]

[illegible]	$327,274 69
[illegible]	[illegible]
[illegible]	171,494 00
Total de l'actif	$381,516 81

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 20e jour de janvier 1879.

[illegible], notaire.

[illegible] un dividende de [illegible] 21 janvier 1879.

Directeurs.

J. J. Hart,	J. Weis,	Saml McGehee,
Henry Renshaw,	R. W. Taylor,	[illegible]
[illegible]	J. C. Morris	[illegible]
A. Baldwin,	Leonard [illegible]	[illegible]
Jos. Mercredy,	Lionel C. Levy,	Saml H. Boyd,
J. H. Stevens,	[illegible]	Jno. B. Graves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Given,	[illegible]
John S. Flower,	J. L. [illegible]	E. Newman.

25fév—au 31 déc.

Chaussures. GEORGE WAGNER,

[illegible] Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS, [illegible]

27 avril—1m ......A bon marché!

M. ANDRIEU ......159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN [illegible]

CHAUSSURES COUSUES, [illegible] $4.00.

Bottes [illegible] à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes sortes pour dames, demoiselles, jeunes gens et enfants. Bottes cousues à cent ouvriers sont [illegible] dans les ateliers.

17 fév—1m—1an

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

L. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours [illegible] assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix [illegible]

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers profits."

26 fév—1 an

Hôtels, Restaurants, &c.

RESTAURANT FRANÇAIS,

A McCOMB CITY, Miss.

Sur la chemin de fer de Jackson.

Le soussigné ont l'honneur de prévenir MM. les [illegible] du dimanche qu'ils viennent de [illegible] "Restaurant Français," au coin des rues Main et Front, une table tout à fait servie élégamment, et tous les agréments que l'on peut désirer quand on quitte la Nouvelle-Orléans en quête de repos et de fraîcheur. Des salons et des cabinets particuliers seront mis à la disposition des familles. Bons vins et liqueurs de choix. Prix modérés.

BARATTE & JOLY, propriétaires.

24 mai—2 mois

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient [illegible] général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.

BEERSHEBA SPRINGS,

Grundy County, Tenn.

Au sommet des Montagnes du Cumberland.

CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal ayant été acheté et complètement restauré par les soussignés, sera prêt, vers le 25 mai, à recevoir MM. les voyageurs et restera ouvert toute l'année.

S'appuyant sur la réputation qu'ils se sont acquise dans le passé comme hommes et comme directeurs d'hôtels, les soussignés osent compter sur une forte part du patronage du Sud.

On pourra, après le 1er juin, se procurer des billets pour Beersheba, aller et retour, aux différents bureaux de chemins de fer.

Conditions: $35 par mois; $10 par semaine; $2 par jour. Enfants (au-dessous de 12 ans) et domestiques, moitié prix.

CHAS. E. EMEDER, autrefois du St James Hotel, à la Nlle-Orléans.
JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans.
2 mai—3m ......Propriétaires.

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe [illegible] Les chambres sont grandes et bien aérées. [illegible] à l'hôtel. "The Royal" à leur [illegible]

THE OCEAN HOUSE.

Surpassant la Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, [illegible]

L'Ocean House promet d'être la séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à

HOOD & BROTHER, propriétaires,
11 mai— ......Hamilton, Ontario.

Pour des Repas bien servis et à des prix très modérés, allez au

Astredo House,

A l'extrémité du Nouveau Lac, (en deçà de la levée de protection) qui est maintenant ouvert pour la saison et à toute heure. Les familles y trouveront tous les agréments possibles.

Dîners particuliers et dîners pour société, fournis à des prix raisonnables.

10 mai—1m. ......J. ASTREDO.

CRESCENT HOTEL,

A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, est préparé à recevoir les voyageurs. Construit sur les bords du golfe, il réunit tous les agréments que l'on peut se procurer à la campagne. Il y a là des bains et [illegible] d'huîtres et de poisson, et l'air y est incomparable pour ce pays. Les chambres de l'hôtel sont vastes et bien aérées. Des bateaux et des voitures sont à la disposition des pensionnaires qui en auront besoin. [illegible] le chef de cuisine M. [illegible], dont on connaît l'habileté.

RESTAURANT BOUDRO.

LAC PONTCHARTRAIN.

Ouvert depuis la saison aujourd'hui, 16 Mars.

Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs [illegible] rue St-Charles. Prix modérés.

ALEX. HAUSER & Cie., Propriétaires.

16 mars—3m

Bureau des Assureurs—Nlle-Orléans, 6 mai 1879.—Avis aux porteurs de polices des compagnies composant le Bureau des Assureurs de cette ville: L'usage de machines à gaz de toute nature ne sera permis dans aucun édifice assuré par les compagnies composant ce Bureau, sans qu'on en ait préalablement fait la déclaration aux dites compagnies et obtenu une permission qui sera inscrite dans les polices. Toute infraction de ce règlement frappera les polices de nullité.

Par ordre du Bureau.
7mai—30f ......GEO. MATHER, secrétaire.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805 ......ETABLIE EN 1805

Primes de feu	$253,437 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes		$356,058 76
Moins		
Primes sur risques non expirées	$92,675 42	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 39—123,598 96	
Primes nettes		$232,460 30
Intérêt sur placements		36,242 08
		$268,702 38
A déduire:		
Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivière	6,700 88	
	$64,171 77	
Réduction (rabais) au lieu de participation. Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et cancellations	41,464 78	
	56,806 31—162,442 86	
Profit net		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$35,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,062 30
Billets notes	19,482 48
Dû par des agents	1,842 22
Propriétés foncières	143,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets [illegible]	170,877 05
[illegible]	
[illegible]	327,272 69
Total de l'actif	$985,455 84

PASSIF.

Capital social	$500,000 00
Réassurance en réserve	92,675 42
Dividendes non réclamés	9,520 00
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$985,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. ......J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.

TH. BUISSON,
Troisième Justice de Paix.

Bureau du New Orleans Insurance Co., [illegible] Canal. Nlle-Orléans, [illegible] janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayants-droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—

ASSURANCES.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles [illegible] Crescent.

Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

Primes d'incendie		
Primes maritimes		
Primes de rivière		
Primes totales	$286,143 53	$258,548 98
[illegible]	$26,718 40	
[illegible]	5,696 57	
	19,949 67	288,600 95
Pertes d'incendie	14,789 24	
Pertes maritimes	9,197 23	
Pertes de rivière	28,976 96	
	$73,386 56	
Rabais, dépenses, escomptes, profits et pertes, salaires, taxes, assurances, etc.	36,443 66	
		110,826 01
Profits nets [illegible]		$84,463 [illegible]
[illegible]	$21,561 93	
	90,275 00	
		$61,696 66
Prêts sur demande	$2,920 21	
[illegible]	42,381 66	
		102,672 66
Propriétés foncières		100,000 00
[illegible]		24,000 00
Primes en voie de collection, primes et [illegible]		29,697 66
		14,158 62
		$[illegible]97 60

[illegible] est une copie véritable [illegible] de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

[illegible] ce 17e jour de mai 1879.

OSCAR INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'un intérêt de [illegible] pour cent en argent sur [illegible] au compte de profits et [illegible] $13,740 [illegible] en action de la Banque [illegible] Compagnie [illegible] dividende de [illegible] payable lundi, 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Sam'l R. Newman,
Sam'l R. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd F. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jas. B. Wolf,
B. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. H. Hay,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Bass,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Halle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conner,	Percy M. Pearce,
[illegible]	Jno. J. Barker.

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805 ......ESTABLISHED IN 1805

Fire premiums	$253,437 39	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$356,058 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$92,675 42	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 39—123,598 96	
Net earned premiums		$232,460 30
Interest on investments		36,242 08
		$268,702 38
Deduct—		
Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 70	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation. General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	41,464 78	
	56,806 31—162,442 86	
Net profit		$106,259 42
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$35,000 00	
Dividend of December, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,682 42
Premiums in course of collection	64,062 30
Premium notes	19,482 48
Due by agents	1,842 22
Real estate	143,236 42
[illegible] mortgage notes and [illegible]	170,877 05
[illegible] New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	327,272 69
Total assets	$985,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 42
Dividends unclaimed	9,520 00
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserved fund	56,259 42
Total liabilities	$985,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. W. HINCKS, Secretary. ......J. TUYES, President.

Sworn to and subscribed before me, this 15th day of January, 1879.

TH. BUISSON,
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO., Corner Camp and Canal Streets, New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 204 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1879, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—

Sur risques de feu	$334,652 72
Sur risques de mer	20,648 79
Sur risques de rivière	24,051 91
Total des primes	$379,353 42
En moins, primes non expirées	117,841 00
Montant net des primes le 31 mai 1879	$261,512 42

Pertes payées—		
Sur risques de feu	$65,427 89	
Sur risques de mer	12,465 68	
Sur risques de rivière	10,264 92	
Taxes, dépenses et intérêt payés	35,317 52	
Ré-assurances et primes remboursées	18,313 67—132,799 68	
Bénéfices		$128,712 74

L'actif de la compagnie est détaillé ainsi:

Propriétés foncières	$206,054 86
Bons de la ville et bons hypothécaires	65,100 53
Actions de banques, des Water Works et autres actions	196,376 40
Billets garantis par hypothèque	136,501 65
Billets garantis par nantissement	69,870 63
Billets à recevoir	31,811 67
Primes en voie de recouvrement	43,467 11
Agricultural Fair Association	2,000 00
Scrips de la ville	5,879 39
En caisse	81,551 35
	$1,077,613 59

Le tableau ci-dessus est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. Nott, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Cité de la Nouvelle-Orléans. [illegible] ce 10 juin 1879.

JAMES FAHEY, Notaire.

[illegible] des Directeurs [illegible] dividende de vingt pour cent [illegible]

Directeurs:

T. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	B. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE.

A. A. LELONG.

[illegible]

A vendre pour cause de départ.

[illegible] chevaux de [illegible] rue Rampart, [illegible] La propriété peut être louée en [illegible] pour les familles. De très bons chevaux [illegible] S'adresser sur les lieux.

[illegible]—1m

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 17 JUIN 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén. Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—DONNERA A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Louisiane,

—LE—

MARDI, 17 JUIN 1879.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE	$100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin,

DANS LA MATINÉE DE

Mardi, 17 Juin 1879,

NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE

On sera amusé pendant [illegible]

Concert Promenade

A cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de	$100,000	$100,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
10000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de dizaines [illegible] numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de dizaines [illegible] numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de dizaines [illegible] numéro tirant le lot de $20,000 soit 7,500

11,279 Lots, montant à $522,500

BILLETS ENTIERS $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.

[illegible] l'argent par des ordres sur la poste, [illegible] ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU

17 JUIN 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

[illegible] des agents dans tous les [illegible], villes et villages de l'Union.

[illegible] et doivent invariablement accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

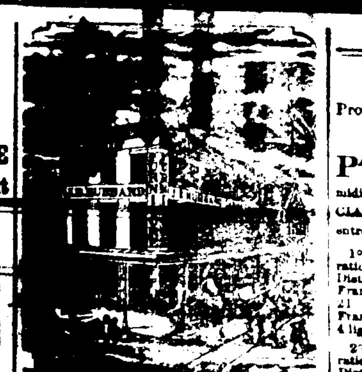

LE

PALAIS

—DES—

MEUBLES

—DE—

JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Etabli en 1840,

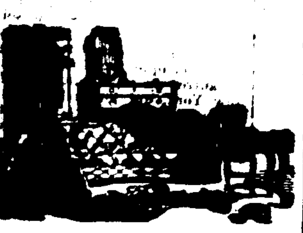

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marquetterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX

TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts en non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

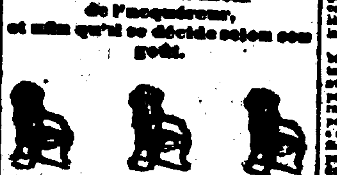

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

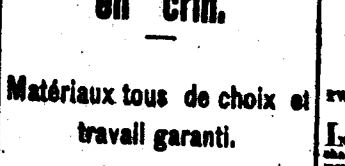

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de

GLACES

du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à

TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,

150 S. RAMPART. ......5 PERDIDO

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriété rue Franklin et rue Bassin.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46, rue Royale—SAMEDI, 31 mai, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bassin, Douane et Bienville, mesurant 21 pieds, 3 pouces, 6 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 61 pieds 9 pouces 4 lignes.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Douane, Franklin et Bienville mesurant 21 pieds, 3 pouces 6 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 66 pieds 1 pouce.

Termes et Conditions—1/2 comptant, la balance à un crédit de 1 an, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt avec 8 0/0 par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire, assurance et le transfert de la police et toutes les autres clauses d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus de leur adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de de ventes pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs. 29 mai—

POUR CAUSE DE DÉPART.

La belle maison de résidence et magasin No 177 rue Orléans, en face du Marché Tremé.

Belle maison de résidence No 255 rue Bourgogne, entre Ursulines et St-Philippe.

Maisonnette No 532 rue St-Jean-Baptiste.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 31 mai, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale entre Canal et Douane, POUR CAUSE DE DÉPART.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, Villeré, Ste-Anne et Marais, mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 71 pieds 11 pouces 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Villeré, et 71 pieds 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, le bas occupé par un magasin et le haut distribué pour résidence de famille, cette belle propriété porte le No 177 rue Orléans.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St-Philippe et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande maison ayant 4 chambres, 2 cabanets et galerie, avec grandes bâtisses hautes en briques ayant environ 12 chambres, Water-Works, latrines, etc., rapportant maintenant $40 par mois. Cette propriété porte le No 255 rue Bourgogne.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues St. Jean Baptiste, Champs-Elysées, Claiborne et Français, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une petite maisonnette, latrines, etc, etc.

Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie, les acquéreurs assureront les dites bâtisses et en transféreront les polices à qui de droit, rembourseront les primes d'assurance non expirées et toutes les autres classes habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leur adjudication des taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes par devant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

23mai—

Jolie petite propriété rue Broad, entre Columbus et Laharpe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dergenois, Columbus, et Laharpe, mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison haute ayant 4 chambres, galerie devant et derrière, citerne, latrines &c. Les chars de la rue Dumaine et de la rue Ursulines passent devant et à proximité de la propriété.

Termes et conditions.—1/2 comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire. L'acquéreur assurera les bâtisses et transférera la police d'assurance à qui de droit et toutes les autres clauses habituelles. Il assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication et sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant ——— notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 mai—

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Rue Dryades, entre Julie et Girod.

Rue Franklin, entre Canal et Gasquet.

Succession de Henri Demassiat.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, le 31 mai 1879, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal, les propriétés suivantes pour clore la succession.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Julie, Remparts et Girod, mesurant 32 pieds 2 pouces face à la rue Dryades, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Canal, Gasquet et Liberté, mesurant 32 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 53 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Pour plus amples détails, voir les plans à la Bourse.

Termes et conditions.—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets; l'acquéreur s'engage à tenir les bâtisses assurées, d'en transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée, d'assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication le jour de la vente.

Acte de vente par devant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18mai—25 au 31.

DEVANT m'absenter de la ville, sous peu, je prie les personnes qui auraient des réclamations contre moi de me les présenter de suite; les personnes qui me doivent de l'argent sont aussi priées de venir régler sans délai.

P. COUSSIRAT.
No 206 rue Derbigny.

Nlle-Orléans ce 17 mai 1879.
18mai—7f

Merchants' Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

No 104 CANAL STREET.

TWENTY-FOURTH ANNUAL STATEMENT

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including Unearned Premiums for the previous year—

On Fire Risks	$334,652 72
On Marine Risks	20,648 79
On River Risks	24,051 91
Total Premiums	$379,353 42
Less Unearned Premiums	117,841 00
Net Earned Premiums 31st May 1879	$261,512 42

LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$65,427 89	
On Marine Risks	12,465 68	
On River Risks	10,264 92	
Taxes and expenses, less interest	35,317 52	
Re-insurances and Return Premiums	18,313 67—132,799 68	
Profit		$128,712 74

The Company have the following assets:

Real Estate	$206,054 86
City Bonds and Mortgage Bonds	65,100 53
Bank, Water Works and other stocks	196,376 40
Notes secured by mortgage	136,501 65
Notes secured by pledge	69,870 63
Bills receivable	31,811 67
Premiums in course of collection	43,467 11
Agricultural Fair Association	2,000 00
City Scrips	5,879 39
Cash on hand	81,551 35
	$1,077,613 59

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY,
President.

G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 10th day of June 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 10th day of June 1879, it was resolved to declare a Cash Dividend of Twenty Per Cent on the net earned participating Premiums for the year ending 31st May 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of five per cent per annum on the capital.

Directors.

T. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	B. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE.

A. A. LELONG.

June 11—

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Beaux meubles de salon et de salle à manger. Belle verrerie.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp.—JEUDI, 29 mai 1879, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, à la résidence No 243 rue du Canal, entre Franklin et Tremé—

Un assortiment général de meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher et un bel assortiment de verrerie et de cristal.

Conditions—Comptant sur livraison.

27mai—au 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente importante d'actions, de bons et de certificats d'appropriations de Ville dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation.

No 45,440, Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 7 juin 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles de cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 mai 1879 et rendu dans l'affaire ci-dessus, les valeurs suivantes, à savoir:

1° 62 actions du stock capital de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

2° 20 actions de la compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

3° 2 actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans.

4° 10 actions des Boatmen's Savings Bank.

5° 5 actions de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.

6° 2 Bons Consolidés de $1,000 de la ville de la Nouvelle-Orléans avec coupons à partir de juillet 1878.

7° Un nombre de certificats d'appropriations de ville, ord. A. S. No 1798 de différents montants s'élevant à à peu près $1,290 85.

Conditions—Comptant avant le transfert.

25 mai—25, 27 et 31, juin 1, 6 et 7.

PAR A. SELLE.

Vente positive et sans réserve d'un magnifique emplacement de commerce, rue Vieille Levée entre les rues Hôpital et Ursulines.

PAR ARMAND SELLE, Encanteur.—Bureau No 50 rue Royale.—SAMEDI, 31 mai 1879, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Gallatin, Hôpital et Ursulines. Le quel lot mesure 25 pieds 11 pouces face à la rue Peters, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur du côté de la rue des Ursulines, 89 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur du côté de la rue Hôpital et 25 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue Gallatin. Le tout mesure américaine. Ensemble les bâtisses et améliorations y appartenant.

La propriété est vendue sujette à un bail de 3 ans date du 1er juillet 1878 et expirant au 30 juin 1881, à raison de $420 par an.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Joseph Cuvellier, notaire.

27 mai—5 fois.

PAR S. GUINAULT.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI 29 mai 1879, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Union et Grande-Hommes—

GROCERIES. Le fonds d'un magasin de groceries avec comptoir et étagères, glacière, &c.

Conditions—Comptant. 27 mai

Jolie maison en briques rue Toulouse No 67.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, à l'encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 31 mai 1879, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues Toulouse, Royale, Bourbon et St. Pierre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 85 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur ensemble une maison basse en briques ayant quatre chambres, galetas et deux cabinets, gaz dans la maison, cuisine haute en briques ayant cinq chambres, cour carrelée, waterworks, latrines, &c., &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date, et hypothèque.—Cette propriété appartient au vendeur depuis 50 ans.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur se soumettra aux clauses pénales d'usage.

25 mai—

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France, ont émis à diverses reprises, le voeu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur proposer des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objet: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président:	M. Victor Maignan.
1er Vice-Président:	M. A. Carrière.
2e "	M. C. T. Dugazon,
3e "	M. Félix Limet.
4e "	M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier:	Mr F. Laborde.

Membres:

Messieurs: E. Alligeyer,	E. de Gas,
Jos. Beyle,	F. Laborde,
P. E. Brulatour,	E. Merilh,
A. Cousin,	F. Tujague,
L. Genard,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'approbation du Bureau, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre seront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impression et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 25 mai 1879.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Albert J J (cordonnerie)	Laharque Jn
Bandera Simone	Oustalet Paul
Caserta Giuseppe	Pinguro Rinaldo
Henrquestos Antoine	Salvas Joaquin
Jaccoun Joseph	

LISTE DES DAMES.

Annette Suzanne Madame
Peterson Amélie Veuve Madame
Monson Madame

W. L. McMILLEN.

L'Abeill[e] Bure[aux] ·O[illegible] ME[illegible] COMP[illegible] TR[illegible] Service [illegible] Cette lign[e] Pour frêt [illegible] 26 jan. [illegible] COMPA[illegible] AMERIQU[illegible] FRANCE, T[illegible] CANADA, Prix du p[illegible] Première cab[illegible] Deuxième Troisième [illegible] Lloyd d[illegible] STEAME[illegible] LA NOU[illegible] LE MA[illegible] De Brême, [illegible] Chambre [illegible] Pour I[illegible] CETT[illegible] BELI[illegible] FF[illegible] QUIT[illegible]

[illegible]